



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction interrégionale de la mer  
Nord Atlantique – Manche ouest

Brest, le 16 janvier 2012

Division des Infrastructures et des Equipements de Sécurité Maritime

La Responsable de la subdivision

Subdivision des Phares et Balises de Brest

à  
Monsieur le Maire de BRIGNOGAN-PLAGES

Nos réf. : BA/JB n° 9

Vos réf. :

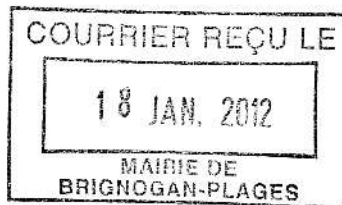
29890 BRIGNOGAN

Affaire suivie par : Bernard ABJEAN

Tél. : 02 98 33 41 05– Fax : 02 98 33 41 15

Courriel :

Objet : Port de Pontusval  
PJ : - 1 tableau de régularisation



Monsieur le Maire,

Votre courrier du 9 janvier dernier me sensibilisant sur le balisage des abords et du port de Pontusval suscite de ma part les observations suivantes :

1. la remise en état de la tourelle An-Eudenn est fixée comme prioritaire dans le programme d'entretien 2012 de la subdivision des Phares et Balises de Brest. Les travaux de consolidation de la maçonnerie doivent être effectués au printemps.
2. la tourelle An-Eudenn est un Établissement de Signalisation Maritime (ESM), elle renseigne le navigateur sur la route à suivre afin qu'il puisse entrer dans le port de Pontusval en toute sécurité, le navigateur choisit de suivre ou non cette indication qui lui est donnée.  
Un ESM donne des indications aux marins et ne peut en aucun cas informer des obligations ou interdictions qu'un règlement de police leur impose. Dans ce cas, la vitesse est limitée à 3 nœuds, comme dans la plupart des ports, mais cette obligation ne peut pas être inscrite sur la tourelle.
3. La subdivision des Phares et Balises de Brest va prendre contact avec les propriétaires de la parcelle sur laquelle est implantée l'amer de Pontusval afin de leur demander de réduire la hauteur de la végétation masquant sa visibilité.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Véronique MANICACCI